

28 novembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, tenue à l'ancienne bibliothèque municipale en ce **28^e jour du mois de novembre**, à 18h30 sous la présidence du maire suppléant, monsieur Réjean Meilleur. Le maire étant retenu aux conseils des maires de la MRC Pontiac.

Sont présents : Mesdames Mona Donnelly et Alice Meilleur Pieschke
Messieurs Martin Bertrand, Mario Bérard,
Réjean Meilleur et Elie James Azola Moankong

Sont également présents Me Sabrina Larivière, directrice générale et greffière, M. Philippe Côté, directeur adjoint et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant, Réjean Meilleur, ouvre la séance à **18h33** et souhaite la bienvenue aux conseillers.

2018- 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant, monsieur Réjean Meilleur constate que le quorum est atteint.

2018-231 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 169 200,00\$ qui sera réalisé le 5 décembre 2018 (rachat du camion d'incendie);
5. Résolution d'adjudication de l'emprunt par billets au montant de 169 200,00\$ qui sera réalisé le 5 décembre 2018(rachat du camion incendie);
6. Résolution don de 100\$ au comité des loisirs pour le Noël des enfants;
7. Résolution présentation d'une demande de subvention programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour le futur bureau municipal;
8. Résolution – modification partielle de la programmation TECQ;
9. Période de questions des citoyens (uniquement sur les points à l'ordre du jour);
10. Levée de l'assemblée.

2018- 232

3. Il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adoption unanime

2018- 233 4- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 169 200,00\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 DÉCEMBRE 2018 (RACHAT DU CAMION D'INCENDIE);

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet souhaite emprunter par billets pour un montant total de 169 200 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-245	169 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIO BÉRARD ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 juin et le 5 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	31 400 \$	
2020.	32 600 \$	
2021.	33 800 \$	
2022.	35 100 \$	
2023.	36 300 \$	(à payer en 2023)
2023.	0 \$	(à renouveler)

Adoption unanime

2018-234 5. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE L'EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 169 200,00\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 DÉCEMBRE 2018(RACHAT DU CAMION INCENDIE);

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	28 novembre 2018	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,1218 %
Montant :	169 200 \$	Date d'émission :	5 décembre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 décembre 2018, au montant de 169 200 \$;

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

31 400 \$	2,70000 %	2019
32 600 \$	2,85000 %	2020
33 800 \$	3,00000 %	2021
35 100 \$	3,20000 %	2022
36 300 \$	3,30000 %	2023

Prix : 98,00200

Coût réel : 3,82102 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE FORT-COULONGE

31 400 \$	4,19000 %	2019
32 600 \$	4,19000 %	2020
33 800 \$	4,19000 %	2021
35 100 \$	4,19000 %	2022
36 300 \$	4,19000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,19000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Mona Donnelly, appuyé par M. James Azola et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 5 décembre 2018 au montant de 169 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-245. Ces billets sont émis au prix de 98,00200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoption unanime

2018-235 6. RÉSOLUTION DON DE 100\$ AU COMITÉ DES LOISIRS POUR LE NOËL DES ENFANTS;

ATTENDU que le comité des loisirs organise le Noël des enfants pour les enfants résidents de l'Île;

ATTENDU la demande de financement du comité des loisirs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et appuyé par M. Mario Bérard que le conseil donne la somme de 100\$ au comité des loisirs afin d'aider au financement du Noël des enfants;

Adoption unanime

2018-236 7. RÉSOLUTION PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) POUR LE FUTUR BUREAU MUNICIPAL;

ATTENDU que le conseil désire déménager le bureau municipal dans l'ancienne bibliothèque situé au 2 rue Brizard;

ATTENDU que le 2 rue Brizard nécessite un nouvel aménagement intérieur ainsi que des travaux de rénovation afin qu'il soit conforme aux normes provinciales avant de pouvoir servir de bureau;

ATTENDU que le programme de réfection et construction des infrastructures municipales prévoit un financement pour les bureaux administratifs;

ATTENDU que le conseil désire déposer une demande d'aide financière dans le programme RÉCIM;

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ATTENDU que la municipalité assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet y compris les dépassements de coûts;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Monna Donnelly et appuyé par M. Martin Bertrand et résolu que la municipalité dépose une demande d'aide financière par l'entremise du programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour la réfection de l'ancienne bibliothèque en bureau municipal;

Adoption unanime

2018-237 8. RÉSOLUTION – MODIFICATION PARTIELLE DE LA PROGRAMMATION TECQ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN BERTRAND ET APPUYÉ PAR M. JAMES AZOLA ET résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. Pour plus de détails, voir la programmation de travaux ci-jointe.

Rapport de mise aux normes eau potable :	6 467\$
Plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures :	3 661\$
Réfection de la chaussée et remplacement d'aqueduc :	558 966\$
Réfection et déménagement de la bibliothèque municipale :	27 135\$
Total :	596 229\$

Adoption unanime

2018 9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2018-238 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke que la séance soit levée. **Il est 18h57.**

Rejean Meilleur, maire suppléant
Île- du Grand-Calumet

Me Sabrina Larivière, Directrice générale & greffière
Île- du-Grand-Calumet